

L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Valensole à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	43 + 4	47
Total des voix : 119		

Date de convocation
19/08/2022

Délibération n°
22_09_CS4_02

Etaient présents :

29 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; Antoine FAURE (Aups) ; Liliane MONTALAND (Bargème) ; Corine PELLOQUIN (Bauduen) ; Aurélia CARTON (Blieux) ; Amélie ROUVIER (Brenon) ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) ; Alin BURLE (Ginasservis) ; Annick BATTESTI (La Bastide) ; Jean-Claude MIVIELLE (La Martre) ; Muriel GILLET (La Verdière) ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac Bellevue) ; Philippe NOWAK (Montagnac-Montpezat) ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) ; Claude GUERIN (Peyroules) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Claude ARNAUD (Riez) ; Nathalie BACQUART (Rougon) ; Patrick ROY (Roumoules) ; Jean-Marc BERARD (Sillans la cascade) ; François GONDTRAN (Soleilhas) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Nicolas BEC (Valensole).

3 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) ; Alain SAVARY (Saint Paul lez Durance).

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Sophie VAGINAY RICOURT.

1 représentante du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence (8 voix) : Marion MAGNAN

7 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN (Dracénie Provence Verdon Agglomération) ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; Carole TOUSSAINT (Provence Alpes Agglomération) ; Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière) ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes du pays de Fayence)

1 représentante des villes porte (1 voix) : Martine ZERBONE (Draguignan)

Ont donné pouvoir :

2 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : Arlette RAVEL (Allemagne en Provence) à Lucie GOSSMAN ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) à Paul CORBIER.

2 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Christophe BIANCHI ; Serge CONSTANS (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) à Patrick VINCENTELLI

BUDGET REGIE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES SITES NATURELS FREQUENTES DU VERDON 2022

DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'article L1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 12 des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Vu la délibération du comité syndical en date 31 mars 2022 relative à l'approbation du budget primitif 2022 de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon,

Le Président présente aux membres du comité syndical la teneur de la décision modificative n° 1 au budget primitif 2022, qui après examen est soumise au vote chapitre par chapitre au niveau de la section de fonctionnement, et qui se présente comme suit :

... / ...

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
	Libellé	DM 1
011	Charges à caractère général	-600
6032	Fournitures de petit équipement	635
611	Prestations de service	300
6168	Assurances	30
6238	Communication divers	1 075
6262	Frais de communication	230
6358	Taxes sur réseau radio	-2 870
012	Charges de personnel	2 625
6215	Personnel affecté à la collectivité	1 400
64131	Rémunération du personnel non titulaire	950
6451	Cotisations URSSAF	240
6454	Cotisations Pôle Emploi	35
66	Charges financières	-2025
66111	Intérêts / emprunts	-2025
	TOTAL DM n° 1	0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- approuvent la décision modificative n° 1 au budget 2022 de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon telle que présentée ci-dessus ;
- décident de rembourser au budget principal du PNR Verdon, en fin d'exercice 2022, les charges de personnel relatives à la Régie et qui auront été payées sur le budget principal du Parc et pour un montant maximum de 40 000,00 € ;
- et autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président :

Bernard CLAP



DEL22_09_CS4_02